

Conseil Spécialisé Ruminants et Equidés

Mardi 17 septembre 2013

FranceAgriMer



Règlement 807/2013

Relevé des prix de certains bovins constatés sur les marchés
représentatifs de l'Union



Points clés du règlement

- ⇒ Date de mise en application : 1^{er} juillet 2014
- ⇒ Prix à transmettre chaque semaine :
 - Veaux de 8 jours à 4 semaines
 - veaux mâles d'élevage de type laitier
 - veaux mâles d'élevage de type «viande bovine»
 - Bovins maigres
 - jeunes bovins maigres (bovins mâles et femelles âgés d'au moins six mois mais de moins de 12 mois)
 - bovins mâles maigres d'un an (bovins mâles âgés d'au moins 12 mois mais de moins de 24 mois)
 - bovins femelles maigres d'un an (bovins femelles âgés d'au moins 12 mois mais de moins de 24 mois)
 - Veaux de boucherie : veaux abattus à moins de huit mois

Points clés du règlement

- ⇒ Les prix sont à transmettre à la commission européenne chaque semaine avant 12h.
- ⇒ Les Etats-membres doivent transmettre plusieurs communications pour le 1^{er} juin 2014 (puis chaque année) :
 - marchés représentatifs,
 - qualités définies (=typologies définies dans les grilles de cotation)
 - coefficients de pondération appliqués aux différentes qualités pour le calcul des prix à transmettre à la CE
 - coefficient de correction pour le passage de la présentation française à la présentation communautaire pour les veaux de boucherie

Modifications du dispositif de cotation des Gros Bovins Entrée Abattoir



Calendrier

10-15 juillet

Ouverture de l'espace recette pour la réception des fichiers abatteurs, envoi des Cahier des charges et identifiants aux opérateurs.

Jusqu'au 1^{er} octobre

Recette des fichiers abatteurs.

Du 11 au 15 octobre

Envoi des fichiers selon la nouvelle grille en production entre le 11 octobre et jusqu'au 15 octobre 11h

15 octobre

Reconduction le 15 octobre des cotations établies le 8 octobre

22 octobre

Cotations selon les nouvelles grilles.

Représentativité des données en recette au 11/09/2013

		Grand Ouest	Nord-Est	Grand Sud	Centre-Est	Total
Activité totale (GB abattus selon enquête SSP 2011)		1 895 443	589 460	508 533	691 807	3 685 244
Nb Opérateurs concernés		28	10	22	17	77
Activité opérateurs (en nombre têtes abattues)	Volume activité	1 641 037	426 656	370 093	572 366	3 010 152
	%	86,58%	72,38%	72,78%	82,73%	81,68%
Nb Opérateurs Test Recette OK et KO		1	0	2	4	7
Activité opérateurs (en nombre têtes abattues)	Volume activité	9 599	0	11 401	112 984	133 984
	%	0,51%	0,00%	2,24%	16,33%	3,64%
Nb Opérateurs Test Recette OK		0	0	1	4	5
Activité opérateurs (en nombre têtes abattues)	Volume activité	0	0	11 401	112 984	124 385
	%	0,00%	0,00%	2,24%	16,33%	3,38%

Réforme du dispositif de cotation des Bovins Maigres

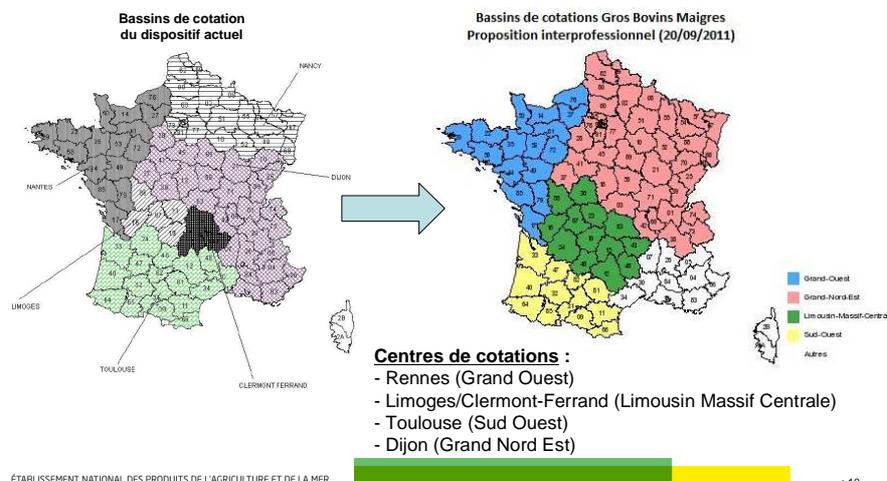


Points abordés

- A – Proposition de grille de relevés de prix
- B – Mise en place d'une phase de test
- C – Calendrier prévisionnel

Contexte

• Zonage géographique



A – Proposition de grille de relevé de prix

• Propositions suite aux groupes de travail :

- Suppression du classement par conformation U et R
- Tranche de poids avec pour médiane : 200, 250, 300, 350...
- Suppression des catégories croisés VxV et VxR, ajout des catégories :
 - Charolais x Aubracs
 - Charolais x Salers
- Données à remonter :
 - Pesée individuelle = prix et poids individuels pour chaque animal du lot
 - Pesée en lot = prix moyen et poids moyen pour chaque animal du lot
 - Animal ou lot non pesé = rare = données à ne pas remonter

=> Les données à remonter doivent apparaître sur la facture

A – Proposition de grille de relevé de prix

• Propositions suite aux groupes de travail :

- Deux grilles :

=> Grille dites « Cœur de gamme » (uniquement animaux pesés individuellement)

✓ Phase d'étude en cours, conduite par Interbev avec l'aide de l'Institut de l'élevage
But : définir les combinaisons « âge » - « tranches de poids » cœur de gamme

=> Grille dites « Standard » (animaux pesés individuellement et/ou pesés en lot)

✓ Proposition de FranceAgriMer

But : définir des combinaisons « âge » - « tranches de poids » plus massives pour :

- élargir le champ d'observation
- assurer la continuité avec le système précédent
- répondre aux besoins communautaires (règlement européen 807/2013)

A – Proposition de grille de relevé de prix

• Propositions suite aux groupes de travail :

GRILLE CŒUR DE GAMME

✓ Grille identique pour les races :
- Charolais
- Croisés
Salers x Charolais

Sexe	Combinaison Age - Poids	
Mâles	- 7 mois	>260 kg
	7 mois ≤ âge < 9 mois	>320 kg
	9 mois ≤ âge < 11 mois	>380 kg
	11 mois ≤ âge < 14 mois	>450 kg
Femelles	- 10 mois	>250 kg
	10 mois ≤ âge < 12 mois	>300 kg
	12 mois ≤ âge < 16 mois	>400 kg

A – Proposition de grille de relevé de prix

• Propositions suite aux groupes de travail :

GRILLE CŒUR DE GAMME

✓ Grille identique pour les races :
- Limousin
- Croisés
Aubrac x Charolais

Sexe	Combinaison Age - Poids	
Mâles	- 7 mois	>240 kg
	7 mois ≤ âge < 9 mois	>300 kg
	9 mois ≤ âge < 11 mois	>360 kg
	11 mois ≤ âge < 13 mois	>400 kg
Femelles	- 10 mois	>230 kg
	10 mois ≤ âge < 12 mois	>280 kg
	12 mois ≤ âge < 16 mois	>380 kg

A – Proposition de grille de relevé de prix

• Propositions suite aux groupes de travail :

GRILLE CŒUR DE GAMME

✓ Grille
Blonde d'aquitaine :

Sexe	Combinaison Age - Poids	
Mâles	- 6 mois	>220 kg
	6 mois ≤ âge < 8 mois	>280 kg
	8 mois ≤ âge < 10 mois	>340 kg
Femelles	- 6 mois	>200 kg
	6 mois ≤ âge < 10 mois	>300 kg

A – Proposition de grille de relevé de prix

• Propositions [...] :

GRILLE STANDARD

Grille identique
pour les races :
- Charolais
- Limousin

Race	Sexe	Classe d'âge	Tranche de poids en kg	Poids moyen des tranches en kg
Charolais / Limousin	Mâle	6 - 12 mois	< 275	< 275
			275 - 325	300
			325 - 375	350
			375 - 425	400
		> 425	> 425	
		12 - 24 mois	< 375	< 375
			375 - 425	400
			425 - 475	450
	> 475		> 475	
	Femelle	6 - 12 mois	< 275	< 275
			275 - 325	300
			325 - 375	350
			375 - 425	400
		> 425	> 425	
12 - 24 mois		< 375	< 375	
	375 - 425	400		
		425 - 475	450	
		> 475	> 475	

A – Proposition de grille de relevé de prix

• Propositions [...] :

GRILLE STANDARD

Race	Sexe	Classe d'âge	Tranche de poids en kg	Poids moyen des tranches en kg
Blond d'Aq	Mâle	6 - 12 mois	< 225	< 225
			225 - 275	250
			275 - 325	300
		> 325	> 325	
		12 - 24 mois	< 325	< 325
			325 - 375	350
	375 - 425		400	
	Femelle	6 - 12 mois	< 225	< 225
			225 - 275	250
			275 - 325	300
		> 325	> 325	
		12 - 24 mois	< 325	< 325
325 - 375			350	
> 425	> 425			

A – Proposition de grille de relevé de prix

• Propositions [...] :

GRILLE STANDARD

Grille identique pour les races :
 -Charolais x Salers,
 -Charolais x Aubrac,
 -Aubrac,
 -Salers.

Race	Sexe	Classe d'âge	Tranche de poids en kg	Poids moyen des tranches en kg
Charolais x Salers	Mâle	6 - 12 mois	< 275	< 275
			275 - 325	300
			325 - 375	350
		375 - 425	400	
		> 425	> 425	
		12 - 24 mois	< 375	< 375
	375 - 425		400	
	425 - 475		450	
	> 475	> 475		
	Femelle	6 - 12 mois	< 275	< 275
			275 - 325	300
			325 - 375	350
			375 - 425	400
		> 425	> 425	
12 - 24 mois		< 375	< 375	
		375 - 425	400	
		425 - 475	450	
	> 475	> 475		

A – Proposition de grille de relevé de prix

• Qui transmet ?

⇒ Toute **personne** physique ou morale **qui achète** auprès de producteurs, pour son propre compte, **chaque année, au moins :**

2500 ou 5000 bovins maigres ?

de 4 à 18 mois, départ ferme (1^{er} mouvement de l'animal soit le 1^{er} achat).

- ✓ Les animaux élevés sous le signe « Agriculture Biologique » ne sont pas compris dans le seuil des 2500 bovins maigres.
- ✓ Ce seuil est apprécié pour une année civile complète.
- ✓ Les marchés ne sont pas pris en compte dans ce système.
- ✓ L'obligation porte sur les opérateurs commerciaux.

B – Mise en place d'une phase de test

• Phase de test conduite par FAM

⇒ **But** : tester la praticité de la grille de remontée de prix et des modalités de transmission

- ✓ **Participants** : 5 membres FFCB, 5 membres Coop de France
- ✓ **Durée** : 2 semaines consécutives (3 semaines envisageables)
- ✓ **Calendrier** :

Semaine N : les transactions dont les prix sont concernées par la transmission se déroulent du lundi 0h au dimanche minuit,

Semaine N+1 : les participants doivent envoyer la grille de prix n° 1 avant le mercredi minuit de la semaine N+1. Les prix de la grille concernent les transactions de la semaine N. FAM traite les fichiers au siège, calcule les prix moyens réseaux des opérateurs participants par typologie et leur envoie les résultats ainsi que les éventuelles difficultés rencontrées.

Semaine N+2 : les participants doivent envoyer la grille n° 2 avant le mercredi minuit de la semaine N+2. Les prix de la grille concernent les transactions de la semaine N+1. Idem traitement résultat.

Semaine N+3 : Idem



B – Mise en place d'une phase de test

• Phase de test conduite par FAM

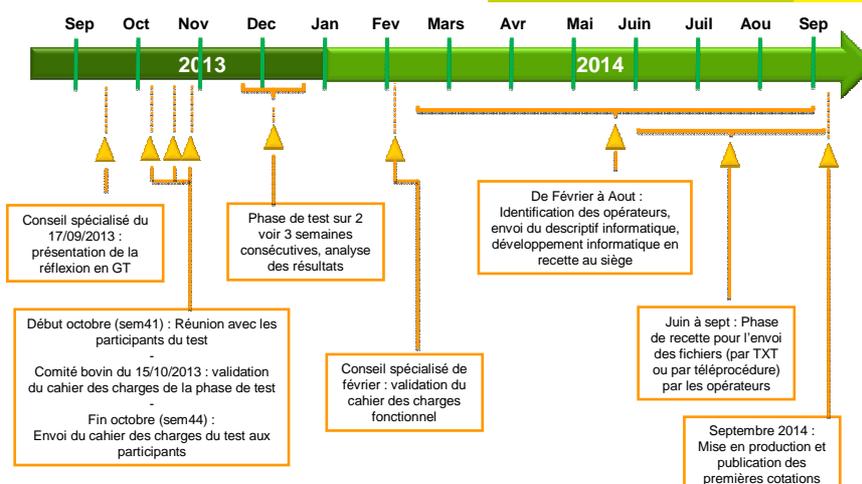
⇒ 2^{ème} But pourrait être de :

- déterminer l'importance du volume de transmission des **données individuelles de prix et poids pesé par animal** ≠ non individuelles (prix et poids moyen pour tous les animaux du lot)

- déterminer l'impact de ces deux types de données **sur les prix remontés**.

<u>Combinaison</u> <u>Age - Poids</u>	<u>Prix moyen</u> <u>animaux pesés</u> <u>individuellement</u>	<u>Effectif</u> <u>animaux pesés</u> <u>individuellement</u>	<u>Prix moyen</u> <u>animaux</u> <u>pesés en lot</u>	<u>Effectif</u> <u>Animaux</u> <u>pesés en lot</u>
....				
...				

C – Calendrier prévisionnel



Merci de votre attention